

## linistère des Affaires Foncières

N2.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.I/127/15

Direction des Titres Immobiliers Circonscription Foncière de Tshopo I.

Division des Titres Immobiliers

ISANGI .-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de

Service des Titres Immobiliers --

- Monsieur Im Bourgmestre-de-laAdministrateur Commune de Territoire de Yahuma .-

: V/O.M/Nº DG/060/015 DU 29/07/Monsieur le Chef de Division Annexe 2015. du Cadastre/Tshopo I.-Réf.

: Projet Contrat d'Emphytéose

Parcelle nº : S.R.646 .-

: Territoire de Yahuma --

: Localité Bayolo I.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et-----

Huileries du Congo S.A (PHC)

AKINSHASA .-

Mile, Mine, M.,

Commence

villede

Objet

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphyteose relatif à la parcelle nº 8.R.646.située dans le Commune, Territoire de Yahuma, Localité Bayolo I.-

que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK.99 Folio 136---du vingt-quatre août mil neuf cent cinquante-cinq .--

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

> - Prix de référence du terrain XXXXXXXXXXXX - Taxe d'établissement du contrat 13.950,00 - Taxe de P.V. de mise en valeur - Taxe de Certificat d'enregistrement 7.740.00 XXXXXXXXXXXXX - Note d'usage - Frais de mesurage et bornage 47.430,00 13.950,00 - Frais de consultation XXXXXXXXXXXX

- Occupation provisoire - Loyer du 28/09 .- au 31/12/2015 : FC

9.579.00

XXXXXXXXXXXXX

TOTAL

- Frais croquis

FC 140.544.00

A DEDUIRE: montant déjà payé suivant quittance nº 2067949 du 27110 2015.-: FC 140.544,00 TOTAL

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI ou au compte nº 11.050/1524 auprès de la Banque

Centrale du Congo à KISANGANI . -

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.

Veuillez agréer,

l'assurance de ma donsidération distinguée.

des Titres Immbobiliers

0085422

## UBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES
IRCONSRIPTION FONCIERE TSHOPO I
DIVISION DES TITRES IMMOBILIERS
ISANGI

Téls: 0811480087 - 0810126700

Objet : Projet Contrat à la signature
Terrain n° S.R 646

Territoire de YAHUMA
Contrat d'emphytéose

Isangi, le 28 septembre 2015.



N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/128/2015

## Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo I à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Direction
   Générale des Recettes de la Province
   Orientale à Basoko.

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 par laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 646 à usage agricole, situé dans le Territoire de YAHUMA, localité BAYOLO I, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires d'un projet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature sur la rubrique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

	Taxe d'établissement contrat	: FC 4.650.00
	Taxe croquis	: FC 1.860.00
	Note d'usage	: FC 1.395.00
-	Frais techniques	: FC 930.00
	Frais administratifs	:FC 465.00
	TOTAL A PAYER	: FC 9.300.00

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au payement de la somme détaillée ci —dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces au Guichet Unique de la Direction Générale des Recettes de la Province Orientale à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation

tacite à votre demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

distinguée.

E CONSERVATEUR DES TITRES MAMOBILIERS

ean - Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAK

he de Division